

Image not found or type unknown



indemnités départ à la retraite

Par **Iaguine**, le **23/02/2009** à **11:47**

Je dois quitter mon emploi pour retraite le 28 février, avec mon employeur, nous avons trouvé un accord et il m'attribue une prime exceptionnelle de 34 000 €. Aujourd'hui, mon patron me fait savoir que nous établirons le 28 février tous les documents pour mon départ mais qu'il ne pourra me régler cette prime exceptionnelle (sur fiche de paye) car il n'a pas encore l'accord de son financement et s'il ne l'avait pas, il me propose un échéancier. Je tiens à préciser que cet accord a été écrit sur lequel il est noté le règlement de tous ces dus le 28 février par l'employeur. Quelle doit être mon attitude lors de mon rendez-vous ? Merci.